

LA LETTRE DU PRITH

www.prith-grandest.fr



n°18- JANVIER 2021

SOMMAIRE

- **Heureuse année 2021 !**

- **Suspension de la mission d'appui à la coordination du PRITH Grand Est**

- **Les actualités du PRITH**
 - Organisation prochaine de l'EA TOUR 2021
 - Les cahiers du PRITH n°2 : La formation des demandeurs d'emploi handicapés en région Grand Est
 - Actualisation Annuaire EA/SPE
 - Le bilan de la SEEPH 2020 est disponible !

- **Actualités réglementaires/législatives**
 - Décret n° 2020-1450 du 26 novembre 2020 relatif à la majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés
 - Accord national interprofessionnel pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail

- **Zoom sur ...**
 - Convention de partenariat Job'Ulis Meuse

- **Agenda**
 - Organisation d'un Webinaire « Restitution de l'étude sur les trajectoires des salariés licenciés pour inaptitude en région Grand Est »

Bonne et heureuse année 2021!



L'ensemble des partenaires pour l'insertion des travailleurs handicapés en Grand Est vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2021 !

Nous formulons en particulier le vœu que le partenariat entre les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion permette de développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans nos territoires.

Suspension de la mission d'appui à la coordination du PRITH Grand Est

Chers partenaires, nous vous informons de la suspension de la mission d'appui à la coordination du PRITH Grand Est, jusque-là assurée par l'Association Practhis et l'ANSA, dans l'attente d'un prochain marché public.

Le site internet du PRITH Grand Est demeure ouvert et pourra être alimenté autant que de besoin. Practhis et l'ANSA se tiennent à votre disposition pour toutes questions éventuelles.

Les actualités du PRITH

✓ Organisation prochaine de l'EA TOUR 2021

Le réseau des Cap emploi, les Missions locales et Pôle emploi de la région Grand Est s'associent et œuvrent pour proposer l'organisation prochaine de l'« EA Tour 2021 ».

L'objectif de ce « Tour » est de permettre aux entreprises adaptées implantées en région Grand Est de rencontrer simultanément un conseiller de Cap emploi, un conseiller de Mission locale et un conseiller de Pôle emploi pour faire le point sur ses besoins de recrutement et par la même occasion de découvrir les offres de services mobilisables.

Concrètement et si les conditions le permettent, la rencontre pourra se dérouler dans les locaux de l'entreprise adaptée et être suivie d'une visite de l'établissement afin de mieux faire connaître aux partenaires du Service Public de l'Emploi la structure, son mode de fonctionnement, ses contraintes, etc. Si cela n'est pas possible, la rencontre pourra également être organisée dans les locaux de l'un des trois partenaires du SPE de référence ou en visioconférence.

Cet « EA Tour 2021 » sera organisé entre février et mars 2021 !

✓ Actualisation de l'annuaire EA/SPE

La Direccte Grand Est, Pôle emploi, Chéops (Cap Emploi), l'ARML et l'UNEA ont récemment produit dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) de la région Grand Est un « Annuaire EA/SPE » en vue de faciliter la mise en relation des entreprises adaptées avec les conseillers et chargés de mission dédiés du service public de l'emploi.

Afin d'affiner la liste des entreprises adaptées et sécuriser les contacts des personnels dédiés, un travail d'actualisation de l'outil a été conduit.



La mise en forme de ce nouveau document est en cours, sa diffusion aux entreprises adaptées et aux acteurs du Service Public de l'Emploi est prévue courant janvier.

✓ Les cahiers du PRITH n°2 : La formation des demandeurs d'emploi handicapés en région Grand Est

L'accès à la formation des demandeurs d'emploi en situation de handicap constitue un préalable et un enjeu majeur en vue de favoriser l'inclusion et l'insertion professionnelle des personnes handicapées. La Région Grand Est, l'Agefiph et Pôle emploi entendent poursuivre leurs efforts conjoints d'amélioration de l'accompagnement des publics handicapés vers la formation et l'emploi.

Ce deuxième numéro des Cahiers du PRITH fait le point sur le contexte, le cadre partenarial, les acteurs, les ressources et les outils en faveur de l'inclusion et l'accès à la formation des personnes handicapées.

Vous pourrez trouver très bientôt ce second numéro des cahiers du PRITH à la rubrique [Ressources > Guides et plaquettes](#)



✓ Le bilan de la SEEPH 2020 est disponible

Du 16 au 22 novembre 2020 s'est déroulée l'édition 2020 de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

L'événement a été maintenu cette année, et malgré le contexte sanitaire peu favorable, grâce à la volonté et à la mobilisation de tous les partenaires, professionnels de l'emploi et du handicap rassemblés dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) du Grand Est.

A l'issue de l'événement, les organisateurs d'événements ont été invités à répondre à un questionnaire afin de réaliser un bilan régional de cette 24^{ième} édition de la Semaine.

QUELQUES CHIFFRES CLEFS



Pour en savoir plus, découvrez le bilan accessible en téléchargement sur le site du Prith Grand Est :

<https://prith-grandest.fr/retrouvez-le-bilan-regionale-de-la-24ieme-edition-de-la-seeph/>

L'actualité réglementaire – législative

- ✓ **Décret n° 2020-1450 du 26 novembre 2020 relatif à la majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés;**

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel instaurait une majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap. Les opérateurs de compétences (OPCO) versaient aux CFA une majoration pouvant atteindre jusqu'à 50% maximum du coût-contrat.

Une majoration portée à 4 000 euros par contrat

- ✓ Le décret n° 2020-1450 du 26 novembre 2020 relatif à « la majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés » vient modifier cette majoration.
- ✓ En effet, les Opco pourront dorénavant majorer la prise en charge de ces contrats à hauteur de 4 000 euros.

Un objectif : permettre une meilleure adaptation du parcours de formation

- ✓ Ces nouvelles modalités, décidées conjointement par le ministère du Travail et le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, doivent permettre une meilleure adaptation du parcours d'apprentissage et des besoins de compensation liés à la situation de handicap de l'apprenti.
- ✓ Cette nouvelle disposition s'applique aux contrats d'apprentissage conclus à compter du 1er janvier 2021.

Pour retrouver le décret n° 2020-1450 du 26 novembre 2020, cliquez sur le lien suivant: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042570208?r=v2KGnakxc>

✓ **Accord national interprofessionnel pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail**

Le 9 décembre 2020, les partenaires sociaux ont conclu la négociation sur la santé au travail par la mise en place d'un nouvel **accord national interprofessionnel** « *pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail* ».

Ce projet d'ANI est ouvert à la signature jusqu'au 8 janvier 2021. Il accueille l'avis favorable de 3 syndicats (CDFT, CFE-CGS et FO) et de 2 organisations patronales (MEDEF, l'U2P).

Une fois signé, l'ANI sera intégré à la loi visant à réformer la santé au travail portée par la majorité, prochainement déposée à l'Assemblée nationale et dont l'examen devrait intervenir au mois de février 2021 et au Sénat au Printemps 2021.

Le texte fait l'objet de 3 axes majeurs :

- La prévention des risques professionnels dans les entreprises
- La lutte contre la désinsertion professionnelle
- La promotion de la qualité de vie au travail en lien avec la santé au travail

ZOOM SUR ...

✓ **Convention de partenariat Job'Ulis Meuse**

A l'instar du dispositif Job'Ulis mis en place dans le département de la Moselle, Job'Ulis Meuse est une passerelle entre le milieu scolaire et le milieu professionnel pour de jeunes adultes en situation de handicap.



Job'Ulis propose aux élèves d'Ulis Pro (unité localisée d'inclusion scolaire) des actions renforcées et individualisées pour préparer leur insertion professionnelle par le biais de modules de formation, d'entretiens individuels et d'accompagnement des familles sur le projet d'insertion professionnelle.

Les différents partenaires impliqués viennent de signer une convention de partenariat.

Pour télécharger la convention : https://padlet.com/lydia_plessis/9se78sr2a4etjzxl

Agenda

✓ **Webinaire « Restitution de l'étude sur les trajectoires des salariés licenciés pour inaptitude en région Grand Est » (à venir : 1er trimestre 2021)**

Avec l'appui de la coordination du PRITH Grand Est, Pôle emploi, en partenariat avec la Direccte et l'Agefiph, a conduit une étude en ligne sur les trajectoires des personnes inscrites au chômage suite à un licenciement pour inaptitude.

Cette enquête par questionnaire visait à :

- Mieux connaître les profils des licenciés pour inaptitude à partir des inscriptions au chômage
- Mieux comprendre leur relation aux acteurs du maintien

- Recueillir leur point de vue sur les difficultés rencontrées, et leur accompagnement

L'enjeu d'une telle démarche est double :

- Mieux comprendre les motifs de signalements et prises en charge tardifs en vue d'améliorer les processus de détection/ signalements/ prises en charge et/ou d'information des salariés et employeurs sur le sujet
- Mieux analyser les trajectoires dans la transition emploi/ chômage pour renforcer la sécurisation des parcours / les prises en charge précoces/adaptées pour un retour plus rapide à l'emploi

Un Webinaire de restitution des résultats de cette étude est en construction et sera proposé dans le courant du 1^{er} trimestre 2021.